



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE- ET- LOIR

Arrêté n° 2015-07-10/68

signé par Nicolas QUILLET,
préfet d'Eure- et- Loir
le 7 octobre 2015

28 - Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations -
DDCSPP

Composition du Conseil citoyens de Dunant/Kennedy

Composition du conseil citoyen de Dunant/Kennedy

Le Préfet d'Eure et Loir
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2143-1

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret no 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu le "cadre de référence" des conseils citoyens

Vu la délibération n°2015-54/8.5 du 16 avril 2015 de la commune de Dreux

Sur proposition de la secrétaire générale,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Désignation des membres du conseil citoyen

Sont désignés membres du conseil citoyen de la ville de Dreux QP 028008

Collège des habitants : 15 représentants titulaires

Membres titulaires volontaires :

- Madame ALLOUHE Aline, batil logt8 rue Henri Jumelle Dreux
- Monsieur BAHLOUL Essaid, 14 rue Géo Pomel Dreux
- Monsieur BOUCHEMA Ahmed, 22 rue Henri Lefebvre Dreux
- Monsieur CARNEVAI JI Vincenzo, 29 rue du Lièvre d'Or Dreux
- Monsieur CHAARI Yacine, 23 rue des Oriels appt 1 Dreux
- Madame COSSU Denise, 4 rue Henri Jumelle Dreux
- Madame EL MAHI Choumicha, 4-6 rue E Sebille Batiment Oléron Dreux
- Monsieur EL YAAGOUBI Ahmed, 21 rue du Lièvre d'Or Dreux
- Madame GUENBRIE Lydie, bât B, 2 rue René Boisanfray Dreux
- Madame LABOUCH Mariam, 6 rue Théophile Ferré Dreux
- Madame MUSSET Liliane, 7/9 rue Henri Jumelle Dreux
- Madame MENSION Jeanine, 11 Bis rue André Faucher Porte 13 Dreux
- Madame REGRAGUI Baadia, 9 rue des Oriels appt 31 Dreux
- Madame SAADIA Maad, 4/8 rue Emmanuel Sébille Résidence Belle-île Dreux
- Monsieur SAKHO MASSIRÉ, 1 rue Maurice Vlamincq Dreux

Collège des acteurs locaux : 4 représentants titulaires

- Monsieur CHARPIOT Bernard, 30 rue Géo Pomel Dreux
- Madame DALLOYAU Hugnette, place des Oriels, Dreux
- Madame KIRICI Dondu, 13 rue Gustave Courbet, résidence Chopin Dreux
- Monsieur NIAZ Chaudry, 6 rue du Docteur Duran Dreux

Article 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Article 3 : Portage du conseil citoyen

Le conseil citoyen Dunard Kennedy est porté par le CCAS de Dreux, personne morale représentée par Madame Michaëlle de La Giroday, vice présidente du CCAS.

La personne morale bénéficie des moyens alloués pour le conseil citoyen tels que prévus dans le contrat de ville. Elle prend en charge le fonctionnement du conseil citoyen en s'engageant à respecter les principes du cadre de référence, en particulier celui relatif à l'indépendance du conseil.

Le Préfet reconnaît à cette personne morale la qualité de structure porteuse du conseil citoyen.

Article 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les partenaires du contrat de ville et inscrites dans celui-ci. Il pourra être prévu le renouvellement, total ou partiel, des membres du conseil citoyen, à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant à trois ans, du contrat de ville.

Article 5:

La secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir et le maire de la commune de Dreux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir et qui s'appliquera à compter du 1^{er} octobre 2015.

Chartres, le 7 octobre 2015

Le Préfet,

Nicolas OUILLET